

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2024-07 – Autorisation d’occupation du domaine public – rue du Jura.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l’entreprise CHOPARD LALLIER en date du 25 janvier 2024,

CONSIDERANT la nécessité de neutraliser le trottoir rue du Jura pour permettre la sécurisation de travaux sur le terrain du futur Crédit Agricole,

ARRETE

Article 1 : A compter du vendredi 26 janvier 2024 à 08 heures et jusqu’à la fin des travaux, sans toutefois dépasser le 12 avril 2024, l’entreprise CHOPARD LALLIER est autorisée à utiliser le domaine public rue du Jura, afin de déposer des barrières sur le trottoir, entre le transformateur et le cabinet vétérinaire Animovet.

Le trottoir sera de ce fait neutralisé en bordure des parcelles cadastrales référencées 25356 AC 286 et 25356AC254.

Des panneaux devront être apposés par l’entreprise intervenante pour inviter les piétons à prendre le trottoir d’en face.

Article 2 : L’entreprise CHOPARD LALLIER mettra en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté, sa responsabilité pouvant être engagée en cas d’accident.

A l’issue des travaux, la chaussée devra être laissée propre et en état.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur le responsable de l’entreprise CHOPARD LALLIER,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 30 janvier 2024

Maîche, le 25 janvier 2024

Le Maire,
Régis LIGIER



Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr